

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DES LACS ET COURS D'EAU

BANDE RIVERAINE

Bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux.

LIGNE DES HAUTES EAUX

Délimitation entre le littoral et la rive où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.

LITTORAL

Zone aquatique qui s'étend de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

ESPÈCE INDIGÈNE

Espèce végétale native de l'endroit où elle pousse et adaptée aux conditions du milieu.

AVIS IMPORTANT

Cette publication est fournie à titre indicatif, elle ne constitue pas une liste exhaustive. La Municipalité ne fait aucune évaluation ou recommandation de quelque nature que ce soit quant aux entrepreneurs et professionnels mentionnés dans cette publication, lesquels seront choisis à l'entière discrétion du client.

*Pour toute information, communiquez avec le Service de l'urbanisme
et de l'environnement*

1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0
Téléphone • 819 327-2044 ou 1-855-327-2044

Courriel • info-urbanisme@stah.ca



BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 634



PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN RIVERAIN

Avant d'entreprendre des travaux en bordure d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, il est essentiel de consulter la Municipalité pour vérifier les autorisations requises. **Les entrepreneurs ont aussi des responsabilités.** Assurez-vous que votre client détient les autorisations requises.

MARCHE À SUIVRE

Tout propriétaire doit obtenir un certificat d'autorisation de la Municipalité pour exécuter tous travaux **susceptibles de détruire ou modifier la végétation dans les premiers 15 mètres** d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, laquelle zone est appelée « bande de protection riveraine ».

MESURES À PRENDRE

- ◆ Évitez toute circulation en véhicules motorisés ;
- ◆ Évitez l'utilisation d'engrais et de pesticides ;
- ◆ Évitez d'imperméabiliser la rive ;
- ◆ Évitez les remblais et les déblais ;
- ◆ Évitez l'érosion des rives.

DEMANDE D'AUTORISATION

Les documents suivants sont requis :

- le **formulaire B** dûment rempli ;
- le **plan à l'échelle** montrant les travaux ;
- la **description** des travaux, des équipements et moyens proposés de régénération de la rive ;
- les photographies de la rive avant les travaux ;
- le **plan et devis préparé et signé** par un ingénieur spécialiste en la matière (*dans le cas d'un ouvrage de stabilisation mécanique**) ;
- les frais sont de 200 \$.

Notez qu'il est obligatoire de renaturaliser la bande riveraine sur les 5 premiers mètres de la ligne des hautes eaux d'un plan d'eau et de cesser de tondre le gazon sur les 10 premiers mètres de la ligne des hautes eaux d'un plan d'eau.

TRAVAUX ET OUVRAGES PERMIS AVEC AUTORISATION

Lorsque la **pente** de la rive est **inférieure à 30 %**, il est permis d'aménager une **voie d'accès** d'une largeur maximale de **5 mètres**.

Lorsque la **pente** de la rive est **supérieure à 30 %**, il est permis d'aménager un **sentier** sinueux végétalisé et aménagé (1,5 m), un **escalier** sur pieux ou sur pilotis (1,5 m), une **plateforme** ou une **terrasse** à la base de l'escalier (3 m x 3 m , 10 m²).



Les arbres morts ou endommagés ou représentant une menace pour la sécurité des biens et des personnes peuvent être enlevés. Les souches doivent toutefois être conservées. L'opinion d'un professionnel en la matière peut vous être demandée.

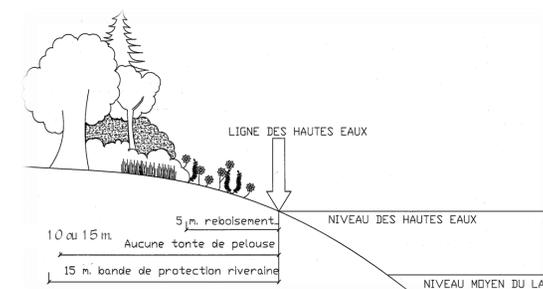
Si le **bâtiment empiète dans** la bande riveraine, il est permis de tondre le gazon, débroussailler et abattre des arbres sur **2 mètres** autour des bâtiments en droits acquis.

Lorsqu'il est impossible de réaliser des travaux de manière manuelle, certains ouvrages de **stabilisation mécanique*** peuvent être considérés. Dans ce cas, le propriétaire doit faire appel à un ingénieur spécialiste en la matière.

DÉFINITION D'UNE BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

La bande de protection riveraine (rive) est la bande de terrain qui borde un plan d'eau, mesurée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide. Cette bande est fixée à 15 mètres et 20 mètres pour un bâtiment principal. Pour être efficace, elle doit être composée d'arbres, d'arbustes et d'herbes indigènes.

SON RÔLE



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Une bande de protection riveraine en santé remplit plusieurs fonctions essentielles au maintien de l'intégrité du milieu, elle agit en tant que :

- **filtre** contre la pollution ;
- **régulateur** du niveau d'eau ;
- **rempart** contre l'érosion ;
- **écran** solaire ;
- **habitat** faunique et floristique.

À titre de riverain, vous avez un **rôle primordial** à jouer pour la protection de **votre bande de protection riveraine et de votre plan d'eau.**

Limitez les interventions et laissez libre cours à la nature ou donnez-lui un coup de pouce en plantant des végétaux indigènes, ils sont adaptés à notre climat!